

CONDITIONS D'ACCÈS ET D'HÉBERGEMENT

Venez nous découvrir

Situé dans le parc rural d'Anaga, dans la commune de El Bailadero, le gîte rural Montes de Anaga est un balcon qui surplombe les deux versants du massif d'Anaga.

Il compte neuf chambres, de 2, 4 et 6 places.

Les installations sont adaptées aux personnes ayant un handicap moteur et ont été conçues pour tous les publics : randonneurs, groupes organisés, touristes, étudiants, associations et sportifs amateurs de nature.

L'établissement possède le chauffage, une salle de séjour et salle à manger, un salon avec TV et Internet, une salle à usages multiples, une terrasse avec barbecue, une cuisine, une blanchisserie et un dépôt pour le matériel et les vélos.

Les personnes qui souhaitent séjourner dans le gîte rural Montes de Anaga doivent accepter les conditions d'accès et d'hébergement indiquées ci-après.

Places proposées :

L'auberge Montes de Anaga dispose de 40 places réparties dans les chambres suivantes

Chambre	Places		
Afur	2	WC	
Chamorga	4		
Chinamada	4		
Los Batanes	4		
Roque Bermejo	4		
Taborno	4		
Carbonera	6	WC	
Taganana	6		
Almáciga	6		
	40 places		

LISTE DES PRIX		PVP / Personne
PVP non-résident	Hébergement (Personne / nuit)	20,00 €
	Chambre Afur (capacité 2 personnes, salle de bain intérieure)	40,00 €
PVP Résident	Hébergement (Personne / nuit)	15,10 €
	2 pers. Avec salle de bain intérieure	30,20 €
Groupe > 11 pers.	Membres avec carte d'étudiant, membres de la fédération de montagne, personnes de plus de 65 ans	14,10 €
Groupes > 23 pers.	Pour les groupes de plus de 23 membres	13,10 €
Retenue lits inoccupés	Minimum 30 €	3,00 €

Prix en vigueur I.G.I.C inclus

Les enfants qui n'occupent pas de lit ne paient pas. Un service de lits bébé est proposé gratuitement.

Réservations

Par e-mail à alberguedeanaga@idecogestion.net ou via le formulaire en ligne. (<https://alberguestenerife.net/es/reservar/contacto-y-reservas>)

Pour réserver une place, vous devrez régler le montant total. Le paiement s'effectuera par carte de crédit, carte de débit ou virement bancaire sur le compte ES5221009169062200023436, en indiquant dans l'objet le nom, le numéro de réservation et la date du séjour.

Une fois le montant total de la réservation réglé, le client recevra par e-mail un justificatif de réservation, qu'il devra présenter à l'auberge le jour de son arrivée.

Si l'auberge est entièrement occupée par un seul groupe, les horaires et les conditions du présent règlement/contrat peuvent être modifiés après consultation préalable auprès de la direction de l'auberge.

Nous vous écoutons Contactez-nous

Du lundi au vendredi	8h00 - 15h00	922 82 32 25
----------------------	--------------	--------------

Vendredi	14h30 - 22h00	alberguedeanaga@idecogestion.net	922 69 02 34
Samedi	10h00 - 22h00		
Dimanche	10,00-12,00		

Contenu de l'e-mail de réservation

Veuillez indiquer les informations suivantes :

- Nom et prénom
- Date de naissance
- Carte d'identité
- Date d'arrivée
- Date de départ
- Nombre de personnes
- Résident des Canaries ou non.
- Téléphone de contact
- E-mail

Dès réception de votre e-mail, nous vous contacterons pour confirmer la réservation et vous envoyer le justificatif ainsi que la déclaration de santé ([Règlement Covid](#)) que vous devrez remettre à l'auberge à votre arrivée (une déclaration par personne hébergée).

Mode de paiement sans réservation préalable

Les personnes qui n'ont pas réservé et qui se présentent à l'auberge peuvent y passer la nuit, sous réserve de places disponibles. Dans ce cas, les clients devront régler le montant total de leur séjour par carte de crédit ou de débit. Les paiements en espèces ne sont pas acceptés.

Remboursements, annulations et modification de la réservation

Annulation individuelle

Si la demande d'annulation a lieu plus de 7 jours avant la date d'arrivée, la personne pourra choisir entre se faire rembourser 25 % du montant de la réservation ou changer sa date de séjour, en tenant compte de la disponibilité et de l'occupation de l'établissement.

Si l'annulation a lieu entre 72 et 48 heures avant la date d'arrivée, IDECO, S.A. ne sera pas tenue de rembourser le montant versé ni de reloger les personnes.

Annulation des réservations de groupe

Si la demande d'annulation a lieu plus de 15 jours avant la date d'arrivée, la personne pourra choisir entre se faire rembourser 50 % du montant de la réservation ou changer sa date de séjour, en tenant compte de la disponibilité et de l'occupation de l'établissement.

Si l'annulation a lieu moins d'une semaine et jusqu'à 72 heures avant la date d'arrivée, IDECO, S.A. ne sera pas tenue de rembourser le montant versé ni de reloger les personnes.

Check in/ Check out :

Check in : De 14h00 à 18h00

Check out : 12.00h

Autres services de l'établissement

À l'heure actuelle, il n'existe pas de service de restaurant dans le gîte rural.

La cuisine ne peut pas être utilisée. L'établissement ne dispose que d'un micro-ondes pour réchauffer vos plats ; il n'y a ni réfrigérateur ni congélateur, et vous devez apporter vos couverts.

L'établissement dispose de distributeurs automatiques de boissons chaudes et froides et de snacks.

L'auberge dispose d'une salle de loisirs équipée d'un projecteur.

L'auberge met à la disposition de ses clients un local pour garer leurs vélos. L'auberge décline toute responsabilité en cas de détérioration ou de vol du matériel qui y est entreposé.

L'auberge dispose d'une trousse de premiers secours, mais ni de personnel médical pour la prise en charge, ni de moyen de transport.

Autres activités complémentaires

La réception de l'auberge vous fournira des informations sur les sentiers de randonnée du parc rural d'Anaga, ainsi que toute information touristique concernant le parc rural d'Anaga et l'île de Ténérife en général.

RÈGLES DE COHABITATION

Les usagers de l'auberge doivent adopter un comportement respectueux envers le personnel et les autres clients, et assumer la responsabilité de leurs actes. Le client dégage le propriétaire et les responsables de l'auberge de toute responsabilité découlant de ses actes.

Les usagers devront suivre les consignes données par le personnel de l'auberge, ainsi que celles énoncées dans le présent document, et respecter à tout moment les règles sanitaires liées à la Covid-19 en vigueur.

Les mesures minimales que doit respecter tout usager de l'auberge d'Anaga sont les suivantes :

- Le silence total doit être respecté de 23 h à 7 h (le samedi et les veilles de jours fériés, le silence total est de 00 h à 8 h). Il est obligatoire de respecter les heures de repos.
- Fermeture des installations : L'auberge Montes de Anaga fermera ses portes à 23 h. À partir de cette heure-là, l'accès sera interdit à toute personne non autorisée, qu'il s'agisse de clients de l'établissement ou de personnes sans réservation.
- Les entrées et les sorties se feront toujours par les portes prévues à cet effet.
- Toute personne séjournant à l'auberge doit respecter les règles de cohabitation et d'hygiène personnelle, ainsi que s'habiller et se chausser de manière appropriée dans les espaces communs.

- La consommation et la vente d'alcool et de tabac sont interdites dans l'ensemble des installations de l'auberge (y compris à l'extérieur).
- Les animaux de compagnie ne sont pas admis à l'étage supérieur de l'auberge.
- Il est interdit de stocker, de préparer ou de consommer des aliments ou des boissons dans les **chambres**.
- Le service de ménage dans les chambres a lieu de 10 h 30 à 13 h. Merci de faciliter la tâche au personnel de l'auberge.
- Les repas sont considérés comme des moments de convivialité. Les horaires fixés pour les services doivent être respectés dans l'intérêt de la collectivité, de l'organisation et du bon ordre au sein de l'établissement ; pour l'instant, en raison de la Covid, aucun repas n'est servi.
- Les clients qui souhaitent prendre leur petit-déjeuner, leur déjeuner ou leur dîner à la charge de l'auberge devront en faire la réservation à l'avance. En raison de la pandémie de COVID, nous ne proposons pas ce service pour le moment.
- Il est interdit de sortir de l'établissement des meubles, des matelas et tout autre objet. Les usagers doivent respecter l'ordre et la disposition du mobilier. Cette disposition ne pourra en aucun cas être modifiée sans l'autorisation de la direction.
- Les usagers doivent à tout moment adopter un comportement correct au sein de l'auberge et éviter toute altercation avec les autres usagers.
- En cas de nuisance ou de comportement irrespectueux envers les clients ou le personnel de l'auberge, nous nous réservons le droit de refuser l'accès. En cas de troubles de la cohabitation dus au comportement antisocial d'un usager, la direction de l'auberge pourra décider de son expulsion.

Douches/toilettes :

- Les horaires d'accès aux douches pour les clients sont de 8 h à 10 h 30 et de 13 h à 22 h 30.
- L'eau chaude est en quantité limitée. Nous vous prions d'en faire un usage modéré et de limiter la durée de votre douche afin que chacun puisse en profiter.
- Il est recommandé de porter des sandales de douche dans les douches.
- Si vous constatez un manque de papier toilette, de serviettes pour les mains ou de savon, veuillez en informer le personnel de l'auberge afin qu'il puisse les réapprovisionner dès que possible.

DROITS DES USAGERS À L'AUBERGE

- Utiliser les installations et les services souscrits, en respectant toujours les conditions détaillées dans le présent document.
- Recevoir des informations objectives, exactes et complètes sur l'ensemble des conditions de prestation des services.

- Obtenir tous les documents attestant les conditions de son contrat et, dans tous les cas, les reçus correspondants.
- Déposer des plaintes ou des réclamations, pour lesquelles des formulaires de réclamation seront mis à leur disposition.
- Tout autre droit reconnu par la législation en vigueur applicable.

OBLIGATIONS DES USAGERS À L'AUBERGE

- Respecter les dispositions du présent règlement ainsi que les consignes données par la direction de l'auberge.
- Faire bon usage des installations, ainsi que de leurs équipements et services.
- Signaler au personnel de l'installation les anomalies de fonctionnement, les pannes et les défaillances qu'ils pourraient constater.
- Respecter les droits d'autrui, en particulier dans les espaces communs préalablement attribués.
- Se comporter correctement dans les installations, en facilitant à tout moment le travail du personnel de l'auberge et la cohabitation avec les autres usagers.
- S'acquitter des frais exigés pour l'utilisation des services et des installations de l'auberge.
- Toute autre obligation découlant de la législation en vigueur ou du présent règlement.

MESURES À PRENDRE PAR LA DIRECTION DU CENTRE EN CAS DE NON-RESPECT DES RÈGLES DE COHABITATION À L'AUBERGE MONTES DE ANAGA

En cas de comportement d'un usager contraire aux règles de cohabitation, et qui porte atteinte notamment à la cohabitation pacifique et harmonieuse à l'auberge Montes de Anaga, les responsables du centre pourront choisir de prononcer un avertissement ou l'expulsion immédiate du centre de la ou des personnes qui nuisent à la cohabitation pacifique, avec la possibilité d'une perte du droit d'accès au centre, pour une durée à déterminer par la direction de l'auberge, en fonction de la gravité des faits.

1.- Constituent notamment des motifs d'expulsion et/ou d'interdiction, entre autres, les faits suivants :

- La dégradation intentionnelle ou la négligence dans l'entretien et la conservation des installations ou du matériel mis à disposition, ainsi que des salles et locaux communs.
- Le non-respect répété des consignes de la direction de l'auberge.

- Le fait d'adopter un comportement qui va systématiquement à l'encontre du bon fonctionnement des services ou de la cohabitation avec les autres usagers de l'auberge.
- Le non-paiement des frais dus pour l'utilisation des services de l'auberge.
- L'utilisation des installations ou du matériel mis à disposition, ainsi que des autres locaux de l'auberge, à des fins autres que celles qui constituent leur objet spécifique.

2.- Les auteurs matériels de ces faits seront directement responsables de ces comportements, que ce soit par action ou par omission, sauf dans les cas où ceux-ci seraient mineurs ou se trouveraient dans une situation d'irresponsabilité pénale, auquel cas la responsabilité incombera aux parents, aux tuteurs ou aux personnes détenant la garde légale et/ou la tutelle.

3.- Il incombera à la direction de l'établissement, ou à la personne à laquelle l'établissement aura délégué cette responsabilité, de prendre les décisions immédiates en cas d'infractions aux règles de cohabitation commises par tout usager. Les mesures qui seront prises seront immédiatement communiquées aux usagers concernés et aux responsables d'IDECO, S.A.

Toutes les mesures prises en cas de non-respect des règles de cohabitation par les usagers du centre devront être consignées par écrit, en joignant toutes les preuves disponibles à l'appui de la décision prise (photographies, déclarations d'autres usagers, copie du formulaire de réclamation, etc.).

Les présentes règles, ainsi que le protocole COVID, seront mises à la disposition de tous les usagers à un endroit bien visible de la réception et sur le site web de l'auberge Montes de Anaga.

Possibilité de modification des présentes conditions et de l'offre commerciale

GESTION INSULAR PARA EL DEPORTE, LA CULTURA Y EL OCIO, S.A.U. (IDECO, S.A.) se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions ou les offres publiées sur son site web (prix, produits, promotions, conditions commerciales et de prestation de services, ainsi que l'adaptation de l'offre à la réglementation relative à la COVID-19).

Les modifications proposées n'auront aucune incidence sur les réservations déjà effectuées, à l'exception des mesures qu'il sera nécessaire d'adopter en raison de changements apportés à la réglementation Covid-19 applicable.

Politique de protection des données

Responsable : Le responsable du traitement de vos données est : GESTION INSULAR PARA EL DEPORTE, LA CULTURA Y EL OCIO, S.A.U. (IDECO, S.A.) – CIF A38615191, domiciliée à Calle Las Mercedes S/n, Pabellón De Deportes Santiago Martín, 38108 - La Laguna (Santa Cruz De Tenerife).

Finalité : Les données seront utilisées à des fins administratives, pour le traitement et la réservation des séjours de nos clients/hôtes, ainsi que pour la facturation des services.

Fondement juridique : RGPD, article 6, paragraphe 1, point b) : le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci ; RGPD, article 6, paragraphe 1, point c) : le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis.

Destinataires : Organismes soumis à cette obligation en vertu de la loi.

Droits : Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de portabilité et de limitation, ainsi que votre droit de ne pas faire l'objet de décisions automatisées et de retirer le consentement donné.

Informations complémentaires : Vous pouvez consulter des informations complémentaires et détaillées sur la protection des données dans notre politique de confidentialité disponible sur le site web.